



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2016

Date de convocation : 30 décembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la mairie, vendredi 8 janvier 2016 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres étaient présents ou représentés à savoir : Mesdames et messieurs Guy CABIOCH (procuration d'Erwan CABIOCH), Yannick DIROU, Marie-Rose CREACH, Alexia CREACH, Brigitte SIREDEY, Jean-Claude BODILIS, Yann CAROFF, Jacky PRIGENT, David TANGUY, Anne DIRAISON, Olivier MAILLET, René LE SAOUT, Alain GLIDIC.

Absent excusé : Monsieur Erwan CABIOCH.

Absents : -

Dans un premier temps, M. Jean-Claude BODILIS se propose pour la tenue du secrétariat de séance. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint pour la séance et qu'il est en possession d'une procuration à savoir Monsieur CABIOCH Erwan représenté par Monsieur CABIOCH Guy.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2015
2. Rapport relatif à la révision des Dotations de Compensation de la CCPL
3. Attribution des lots travaux pour l'opération de réhabilitation du logement locatif pour jeunes actifs et plan de financement réactualisé
4. Décisions modificatives budgétaires
5. Subvention d'aide à l'investissement pour la CUMA
6. Mise en place du prélèvement automatique pour les recettes de cantine
7. Changement d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
8. Validation de l'étude de zonage Eau et Assainissement
9. Investissements à venir et en cours
10. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le programme de voirie
11. Appel à projet « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV)
12. Cabinet médical : changement de locataire

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2015

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015 a été adressé individuellement à chaque conseiller municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce procès-verbal.

Après un large débat sur le courrier de M. Glidic Alain, Monsieur le Maire précise que pour confirmer que la lettre a été lue dans son intégralité et qu'une copie sera remise à chaque conseiller ; puis sur les

questions posées en fin de séance, et enfin sur la communication des documents, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière réunion en date du 10 décembre 2015 qui est adopté par 10 voix pour, 1 abstention (M. Caroff Yann), Mme Diraison Anne ne prend pas part au vote, Messieurs Maillet Olivier et Glidic Alain (absents excusés lors de la réunion du 10/12/15) ne prennent pas part au vote.

2. Rapport relatif à la révision des Dotations de Compensation de la CCPL
(Délibération n° 2016-001)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'instruction des dossiers d'urbanisme est effectuée par la CCPL depuis juin 2015.

Monsieur le Maire soumet au vote la régularisation de la dotation de compensation communale pour 2015 tenant compte de l'instruction des autorisations d'urbanisme enregistrées sur 2015, qui s'élève à 24.306,00 € soit un solde à percevoir de la CCPL de 1332,00 €. La dotation de compensation communale prévisionnelle pour 2016 s'élèverait à 19.370,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 2 abstentions (Mme Diraison Anne, M. Glidic Alain) valide le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CCPL relatif aux dotations de compensation communales pour 2015 et 2016.

3. Attribution des lots travaux pour l'opération de réhabilitation du logement locatif pour jeunes actifs et plan de financement réactualisé

- Attribution des lots travaux pour l'opération de réhabilitation du logement locatif pour jeunes actifs
(Délibération n° 2016-002)

Monsieur Yannick DIROU, adjoint aux travaux rend compte de la consultation réalisée pour le programme cité en objet. Après analyse et avis du maître d'œuvre, il sollicite l'avis du conseil municipal, pour l'attribution des lots travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, Mme Diraison ne prend pas part au vote, décide de retenir les offres des entreprises suivantes pour les différents lots relatés ci-dessous à savoir :

Désignation des lots	Entreprise choisie	Montant total HT
Lot n° 1 – Démolition gros œuvre	Marc PAUGAM	31.270,24 €
Lot n° 2 – Couverture ardoise	Ty Coz Couverture	4.995,68 €
Lot n° 3 – Menuiseries extérieures	PERAN	6275,00 €
Lot n° 4 – Cloisons doublages	AXNOVA	54.500,00 €
Lot n° 5 – Carrelage faïence	AXNOVA	14.900,00 €
Lot n° 6 – Peinture nettoyage	AXNOVA	12.300,00 €
Lot n° 7 - Électricité chauffage	SEITE Frères	21.250,76 €
Lot n° 8 – Ventilation plomberie	Pascal CHAPALAIN	13.301,44 €
TOTAL HT DES TRAVAUX		158.793,12 €

À ce titre le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives aux marchés respectifs avec les dites entreprises.

- Plan de financement réactualisé
(Délibération n° 2016-003)

Monsieur Maillet donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du logement locatif pour jeunes actifs qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	16 800,00 €	<u>Région Bretagne</u> :	45 067,03 €	25,00%
Travaux	158 793,12 €	Plan d'engagement des îles		
Mission SPS	2 475,00 €			
Mission de contrôle technique	2 200,00 €	<u>Conseil Départemental du Finistère</u> :	39 350,00 €	21,83%
		Plan d'engagement des îles		
		<u>État</u> :	13 500,00 €	7,49%
		FNADT		
		Réserve parlementaire	10 000,00 €	5,55%
		Autofinancement communal	72 351,09 €	40,13%
Total	180.268,12 €	Total du financement	180.268,12 €	100,00%

Considérant la nécessité et l'intérêt général de la réhabilitation de ce logement,
Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison Anne) autorise monsieur le Maire à réactualiser les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

4. Décisions modificatives budgétaires (Délibération n° 2016-004)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur Olivier Maillet, 1^{er} Adjoint dont les grandes orientations se résument ainsi :

⇒ Solde 2015 Syndicat de l'Horn

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 8 janvier 2016,

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison),

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	6152	D	9.000,00 €	- 180,00 €	8.820,00 €
Fnt	658	D	15.000,00 €	180,00 €	15.180,00 €

5. Subvention d'aide à l'investissement pour la CUMA
(Délibération n° 2016-005)

M. Maillet explique que lors du vote du budget primitif 2015, il avait été décidé d'aider la CUMA à la rénovation du local de la station d'irrigation et de pompage situé Prad ar C'hanab. Un devis a été effectué pour l'achat des matériaux de rénovation et s'élève à 3.500,00 €.

Les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé sont qualifiées d'immobilisations incorporelles permettant leur imputation directe en section d'investissement au sein d'un compte spécifique (compte 20422 bâtiments et installations), leur amortissement (compte 280422).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

VU l'arrêté du 29/12/11 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'intérêt que représente le maintien de l'agriculture sur l'Île de Batz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison), Messieurs Alain Glidic et David Tanguy ne prennent pas part au vote.

Décide :

- De verser à la CUMA la somme de 3.500,00 €,
- De virer du compte 2313 opération 127 « local station d'irrigation » la somme de 3.500,00 € au compte 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé »,
- D'amortir la subvention d'équipement versée en 1 an.

6. Mise en place du prélèvement automatique pour les recettes de cantine
(Délibération n° 2016-006)

Monsieur Maillet informe le conseil qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de cantine.

Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'offrir aux administrés la possibilité de régler leurs créances de cantine par prélèvement à compter du 1er février 2016.

7. Changement d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
(Délibération n° 2016-007)

Monsieur Maillet informe le conseil municipal que dans le cadre du changement d'opérateur exploitant le

dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il est nécessaire de signer un avenant à la première convention.

Les transmissions se feront par le biais de l'opérateur agréé : Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

8. Validation de l'étude de zonage Eau et Assainissement (Délibérations n° 2016-008 & 2016-009)

M. Bodilis donne lecture des conclusions de l'étude rendue par DCI Environnement. Des négociations seront entreprises pour l'acquisition éventuelle du foncier à proximité de la station. Quatre solutions sont ainsi proposées par le cabinet d'étude.

Monsieur le Maire précise que les conclusions du rapport sont beaucoup moins contraignantes, les investissements nécessaires seraient :

- la sécurisation des postes,
- un groupe électrogène qui prend le relais en cas de panne,
- l'émissaire à rallonger à Pors ar Raouenn après étude de courantologie.

Après un large débat sur les évolutions et l'amélioration du traitement des eaux usées rejetées, il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la validation de l'étude et de prendre l'engagement pour l'amélioration du traitement des eaux usées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison Anne) valide l'étude de zonage.

L'étude finalise le plan de zonage de l'assainissement qui est à valider. Après diverses explications de Monsieur le Maire sur les possibilités d'évolution de l'assainissement collectif, les secteurs du Roch, du Lenn Venn, Pors Melloc et Creac'h Vilin seraient raccordables avec ainsi plus de 99 % de l'Île qui passerait en assainissement collectif. Ces travaux seraient effectués en plusieurs phases.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Glidic Alain, Mme Diraison Anne) adopte le plan de zonage annexé au présent document.

9. Investissements à venir et en cours

- Local de stockage transport de fret (Délibération n° 2016-010)

Il est proposé de construire un local de stockage au Vil pour les tracteurs et chariots élévateurs de la Barge, situé près du local du pont bascule, bâtiment qui pourrait être encastré dans la butte avec un toit végétalisé. L'engagement du Conseil Départemental serait la prise en charge financière en totalité sous réserve que la commune soit porteuse du projet et le maître d'ouvrage de l'opération, il serait alors nécessaire de recruter un architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre.

La compétence reviendrait au Conseil Régional à compter de 2017, il faut donc un engagement Département-Région pour la reprise de cette opération.

Le maire sollicite donc le conseil afin d'obtenir un accord de principe sur l'opération pour permettre son inscription au budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison Anne), Messieurs Glidic Alain et Jacky Prigent ne prennent pas part au vote.

- Programme de voirie 2016

M. David Tanguy rend compte d'une visite de M. Olivier Prigent de la CCPL le 23 novembre dernier afin d'établir un état des lieux de la voirie et de réaliser un programme. Il a donc établi un plan divisé en 5 tronçons qui représenteraient environ 1.755 mètres linéaires de voirie à réaliser.

10. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le programme de voirie (Délibération n° 2016-011)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention pour le programme de voirie en sollicitant l'État par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur 2016 ainsi que le Conseil Départemental.

Considérant la nécessité de réfection des voiries dans un souci de sécurité routière,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison Anne), autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de financements et de subventions sur cette opération de voirie 2016.

11. Appel à projet « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV) (Délibération n° 2016-012)

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV).

La procédure de cet appel à projet se déroule en 2 temps :

- 1) Une sélection de candidatures sur dossiers
- 2) La validation d'un programme d'actions à engager avant fin 2017 et du plan de financement prévisionnel associé.

La commune a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles finistériennes.

Le projet TEPCV des îles finistériennes a été sélectionné lors du 1er temps de cet appel à projet TEPCV. À la suite de cette sélection, le Ministère a sollicité les territoires les plus avancés, dont les îles finistériennes, pour engager la 2ème étape et proposer la signature des conventions de financement ci-jointe.

Cette sollicitation constitue une opportunité de boucler des plans de financement ou de donner une dimension supplémentaire à des actions innovantes ou structurantes en cours de développement par la collectivité ou ses partenaires.

Dans ce contexte, il est proposé de valoriser dans la convention financière le programme d'action suivant, correspondant aux différentes thématiques de l'appel à projet :

Sur le thème « Réduction des consommations d'énergie »

Action : Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics

Les programmes d'amélioration des performances énergétiques des habitations existent sur les îles, ils font même l'objet d'un programme spécifique (PIG) sur Sein Ouessant & Molène. Par contre les bâtiments publics ne bénéficient pas d'un tel programme et sont potentiellement une source d'économie d'énergie importante.

Cette action vise à améliorer les performances de bâtiments communaux par des travaux améliorant l'isolation de ces bâtiments (huisseries, isolation), le remplacement, la programmation, le pilotage et la gestion des appareils de chauffages. Des bâtiments particulièrement énergivores ont été identifiés où les réductions de consommation seront conséquentes.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène.

Le montant total de l'aide attendue sur la base de ce plan prévisionnel de financement s'établit à 13 600 € sur un montant subventionnable de 17 000 €, selon le plan de financement annexé à la convention

La mise en œuvre du dispositif financier sera assurée par la Caisse des Dépôts et Consignation.

De Plus le SDEF se voit confier la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 64 000 € avec une participation communale de 16 000 € et une subvention TEPCV de 32 000 €.

Par ailleurs, l'Association des îles du Ponant se voit confier la réalisation d'actions transversales dont les suivantes intéressant directement l'île de Batz.

Action : Diffusion d'équipements plus performants

L'action consiste en la diffusion aux particuliers et aux professionnels de lampes LED (en échange de lampes anciennes) et de coupes-veilles, d'appareils hydro-économiques et en la mise en place d'un soutien financier au remplacement des appareils de froid énergivores (50 % du prix d'un appareil de classe énergétique A+++), avec un plafond de 300 €).

Le transport et l'évacuation des anciens matériels vers le continent et les points de collectes des filières de recyclage sont compris dans cette action.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein, Saint Nicolas des Glénan.

Action : Opération de diffusion de sacs cabas réutilisables

L'action consiste à soutenir la diffusion de sacs cabas réutilisables, à base de matériaux biodégradable, dans les commerces des îles pour limiter l'usage des sacs plastiques à usage unique. Les cibles visées par cette action sont les habitants et les visiteurs des îles.

Un prestataire local sera choisi après une consultation qui intégrera des critères environnementaux et d'éthique. Le budget prévisionnel permet d'espérer un nombre de sacs compris entre 3 et 4000 suivant le résultat de la consultation (coût prévisionnel fabrication, livraison, conception du visuel 2,5 €/3000 unités).

Grâce à la subvention TEPCV, le prix d'achat des sacs pour les commerces devra rester de l'ordre de 0,50 €, correspondant au prix de vente et permettant une très large diffusion.

Les visuels choisis renforceront les campagnes de sensibilisation et participeront aux actions de formation des acteurs et visiteurs des îles.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein.

Action : Achat groupé de poules / poulaillers

L'action consiste en l'achat groupé d'un kit composé d'un poulailler et de 2 poules à destination des habitants permanents des îles. Une poule consomme en moyenne de l'ordre de 150kg/an de bio-déchets. Grâce au soutien financier TEPCV, les habitants pourront avoir accès à des kits « poules / poulailler », à un coût avantageux, deux tailles seront proposées :

- Kit 2 poules coût 50€ usager (valeur totale 250 prix livré sur l'île)
- Kit 4 poules coût 70 € usager (valeur totale 350 prix livré sur l'île)

Un fournisseur local sera recherché, toujours avec le souci d'un bilan carbone réduit et d'un soutien à l'économie locale, sociale et solidaire.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein.

Action : Sensibilisation des visiteurs des îles

De façon à informer les visiteurs sur la situation énergétique et environnementale des îles, des outils de communication seront installés à des emplacements stratégiques sur les îles et sur le trajet qui mène aux îles (Panneaux, compteurs de production en temps réel, plaquettes incitant aux bonnes pratiques, vecteurs d'information, animations...).

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein, Saint Nicolas des Glénan.

Action 6 - 3 : Sensibilisation des résidents et scolaires à la transition énergétique

L'action consiste à sensibiliser les résidents permanents des îles au premier rang desquels les scolaires (écoles primaires, collège des îles du Ponant et collèges et lycées à proximité) à la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la spécificité insulaire....

Les jeunes étant nos adultes de demain sont par ailleurs un vecteur prioritaire pour toucher l'ensemble de la population et diffuser ainsi auprès d'une majorité des habitants

Pour cela seront réalisées des animations ainsi que la production de documents et objets pédagogiques reprenant les outils TEPCV et adaptés aux actions sur les îles Finistériennes.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein, Fouesnant (pour les Glénan)

Action : Action de valorisation des îles en tant que territoire à énergie positive et croissance

L'action consiste à organiser sur les îles concernées : des manifestations de présentation des actions TEPCV et des résultats en mobilisant les différents partenaires, les acteurs des projets TEPCV, et en y associant des médias locaux et nationaux...

Au moins une manifestation de type semaine de l'énergie sera organisée en 2016 – 2017 et 2018 sur 3 îles différentes.

Pour cela seront réalisés des présentations des actions sous forme de : plaquettes, reportages photos, vidéos, expositions, visites de sites etc.

Une diffusion large auprès des médias, salons, manifestations insulaires et continentaux ayant trait à la transition écologique et énergétique.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène, Sein, Fouesnant

Document intéressant vraie démarche de réflexion environnementale. Pas de commission environnement pas de programmes d'actions. Investissements sur l'éclairage public aide au collectif de ramassage des déchets sur les plages, panneaux photovoltaïques sur l'école, le hangar communal par exemple.

En conséquence il est proposé au conseil municipal : d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire à signer, avec le représentant de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation la

convention de financement de l'appel à projet « territoires à énergie positive et pour la croissance verte » ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir entendu les remarques de Madame Diraison sur l'environnement et la création d'une commission, et après en avoir débattu longuement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison Anne) :

- approuve les dispositions qui précèdent,
- autorise le Maire à signer, avec le représentant de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation la convention de financement de l'appel à projet « territoires à énergie positive et pour la croissance verte » ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

12. Cabinet médical : changement de locataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment abritant le cabinet médical, fait l'objet d'un bail, entre la Commune et le docteur Sylvain Konieczny.

Or, à ce jour, le docteur Sylvain Konieczny est parti en retraite et sera remplacé par le docteur Annie Gunenbein. Il y a donc lieu de mettre en place un nouveau bail au nom du docteur Annie Gunenbein.

Quelques améliorations du cabinet médical seront à effectuer, la porte d'entrée sera déplacée sur le côté du bâtiment et une cloison intérieure sera supprimée, l'entrée se fera donc par le sud. Le Docteur Gunenbein aurait besoin de matériel plus adapté, en raison de sa spécialisation médicale, Monsieur le Maire se propose de défendre son projet auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Madame Diraison souhaite connaître l'utilisation de la taxe Barnier par la commune qui doit normalement être dédiée à l'environnement, Monsieur le Maire précise qu'il a déjà répondu à la question et que le décompte a été validé par le payeur de Rochefort ainsi que par le percepteur de Saint Pol.

Elle souhaiterait que la commune engage une réflexion sur les chiffres du recensement en raison de la perte du nombre d'habitants.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude Bodilis

Émargements des membres du conseil municipal du 8 janvier 2016

Le maire, Guy CABIOCH (Procuration de M. Erwan CABIOCH)	Olivier MAILLET, adjoint
Jacky PRIGENT, adjoint	David TANGUY, adjoint
Yannick DIROU, adjoint	Yann CAROFF
Erwan CABIOCH (Procuration à M. Guy CABIOCH)	Jean-Claude BODILIS, secrétaire de séance
René LE SAOUT	Alain GLIDIC
Marie-Rose CREACH	Alexia CREACH
Brigitte SIREDEY	Anne DIRAISON